

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

OBJET
de la délibération:

**Convention de
partenariat avec le
Comité des Têtes
Blanches**

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

23

Suffrages exprimés :

27

Le Conseil a été
convoqué le :

23 septembre 2025

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 30 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Séance du : **VINGT-NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ
(29 SEPTEMBRE 2025)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, PETIT Jean-Pierre, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc; MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent; RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien ; GARLET Teddy.

Rapporteur : Marie-Thérèse THOMAS

EXPOSE

Le Comité des Têtes Blanches est une association créée à Charnay-Lès-Mâcon en 1963. Son objet est de lutter contre l'isolement des personnes âgées de plus de 75 ans en organisant notamment des manifestations conviviales adressées à tous. Dans ce cadre, elle organise chaque année un repas des anciens le 1^{er} mai et plusieurs temps de convivialité, goûter, galette etc. jalonnant l'année.

Très impliquée dans la commune, cette association regroupe plus de 1000 bénéficiaires et mobilise près de 50 bénévoles pour mener à bien ses actions. Par ailleurs, l'association participe à l'organisation de plusieurs manifestations communales (buvette, petite restauration) comme celle du 14 juillet et de la Rentrée des associations en septembre. Elle se mobilise encore sur d'autres événements associatifs tel que la fête des lumières. Les bénéfices récoltés lors de ces manifestations avec des buvettes ou de la petite restauration permettent de financer leurs actions en faveur des aînés en complément des subventions versées par la commune.

Une convention de partenariat a été conclue en 2022 pour trois ans afin de formaliser les engagements de chacun. Cette convention arrivant à expiration, une nouvelle convention de partenariat est proposée à l'approbation du conseil municipal pour une durée de trois ans.

Délibération

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le projet de convention de partenariat avec le Comité des Têtes Blanches,
VU l'avis des commissions réunies du 17 septembre 2025,
Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après interventions de M. PETIT, M. VOISIN et M. LOPEZ,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association du Comité des Têtes Blanches.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

